



Conseil communal Penthalaz

Procès-verbal N° XI

Séance du 07 octobre 2013

Composition du bureau

Monsieur Thierry Burnat, Président
Mme Caroline Villard le Bocey et M. Emilien Kovaliv, tous deux scrutateurs suppléants
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 19h30.

* * *

Monsieur Thierry Burnat, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, au représentant de la presse ainsi qu'au public présent.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 43 Excusés : Mmes Stéphanie Bassi, Sandrine Berthoud, Corinne Borgeaud et Magali Demierre et MM. Miguel Lopes, Jean-Pierre Monachon, Bernard Morel.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 juin 2013.

La lecture n'en est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Le Président, Thierry Burnat, lit une lettre reçue en date du 6 septembre 2013 provenant du comité des quartiers des « Fourches – Stade – Sauffaz » et qui concerne la parcelle n° 585, zone artisanale des Fourches à Penthalaz.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, prend la parole afin d'informer l'assemblée des points suivants :

- **Piscine** : Pour faire suite à la présentation de M. J.- L. Duperrex lors de la séance du 24 juin dernier sur les travaux effectués à la piscine, le Comité de la Piscine & de la Patinoire, en collaboration avec la Commune, a fait une action auprès de nombreuses entreprises et auprès des communes voisines pour proposer des abonnements à prix réduits pour leur personnel, pour cette saison 2013. Cette démarche n'a pas eu l'effet escompté puisque aucune réponse n'est parvenue au Comité.

Mme la Syndique présente également les statistiques des entrées de la piscine pour la saison 2013.

- **Décharge du Bas-des-Monts** : Subside DGE (direction générale de l'environnement) – section géologie – sol-déchet.

Coût : CHF 20'350.60 – Subside : le 80 % = CHF 16'280.50.

- La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le lundi 9 décembre 2013.

M. Yves Jauner, Municipal, donne des renseignements concernant :

- **Jubilare** : le 17 août 2013 Mme Marie-Antoinette Roulin a fêté ces 90 ans

- **AJERCO** : L'extension d'environ 10 places à la garderie « La Chenaille » est en cours.

Les travaux seront terminés pour la fin de l'année 2013. Et dès 2014, elle aura une capacité de 32 places.

- **ASICoPe** : Le budget 2014 a été accepté lors de l'assemblée générale du 24 septembre 2013.

Les charges en 2014 sont de CHF 7'334'523 contre CHF 7'678'550.59 en 2013.

Le coût budgétisé de l'élève se monte pour 2014 à CHF 3'832.55 (CHF 3'672.28 en 2013) pour le primaire et CHF 4'376.20 (CHF 4'694.06 en 2013) pour le secondaire.

Un nouveau contrat de transport a été signé pour le transport des élèves de l'ASICoPe avec l'entreprise de la SAPJV pour une durée de trois ans.

Dès janvier 2014, un nouveau programme pour la gestion des repas et de la surveillance à la cantine secondaire sera mis en place. Des explications seront transmises aux parents pour l'identification au programme mis en place.

- **Informatique** : Le site de la Commune a été mis à jour en août 2013. Cette nouvelle version a été adaptée pour pouvoir être également visualisée avec des Smartphones ou tablettes mobiles.

La mise à jour sécurité a également été mise en place pour palier aux diverses attaques.

Au vue de l'avance technologique sur le web, la Municipalité recommande à tous d'être très vigilants.

- **Protection civile** : Le budget 2014 a été accepté lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2013.

La participation des communes aux charges d'exploitation est, pour 2014, de CHF 846'975 contre CHF 726'239 en 2013. Le coût par habitant (sans la rétrocession sur la cantonalisation de CHF 2.50/habitant) est de CHF 18.81 par habitant.

La protection civile du Gros-de-Vaud a effectué la remise en état de la piste finlandaise durant le mois de septembre dernier.

- **Bibliothèque** : La bibliothèque publique a ouvert ses portes au mois de septembre au 4, Ch. de l'Arbalète à Daillens. L'inauguration aura lieu le 8 novembre prochain.

M. Yvan Rochat, Municipal, s'exprime sur les affaires en cours suivantes :

- **PPA Nord Les Câbleries** :

Voici un tout petit résumé succinct relatif aux modifications du PPA, secteur Nord – les Câbleries de Cossonay :

14.10.2010	Présentation publique du dossier aux citoyens de Penthalaz et de Cossonay.
01.10-31.10.2010	Enquête publique.
Durant l'enquête	Plusieurs oppositions sont formulées.
Janv. – Fév. 2011	Séances de conciliation et de simulation avec ballons (pour les hauteurs).
Mars – Avril 2011	Retrait des oppositions.
20.06.2011	Un préavis est soumis à l'approbation du Conseil. Préavis sollicitant les modifications du PPA Nord et des projets de réponses à apporter aux opposants. Un rapport de minorité a été rejeté et finalement le préavis est accepté.
09.01.2012	Approbation du PPA Secteur Nord par le Service du Développement territorial et ouverture des droits de recours.
17.01.2012	SDT - Envoi des décisions aux communes concernées pour ouverture du délai référendaire.
Février 2012	Un recours est déposé à la Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal.
Durant plus d'une année,	il y a eu des échanges de pièces et des compléments à apporter au Tribunal afin que ce dossier puisse être jugé en connaissance de cause.
Juillet 2013	Arrêt du 22.07.2013 de la CADP (Cour de droit administratif et public) rejetant le recours de l'opposant et confirmant les décisions des Communes de Cossonay et de Penthalaz ainsi que celle du Département de l'Economie.
Septembre 2013	Le recourant n'a pas déposé de recours auprès du Tribunal Fédéral. La décision d'approbation est donc définitive et exécutoire.

A ce jour, la Municipalité est dans l'attente des plans, du règlement et des conventions qui doivent être signés par le Conseil d'Etat.

- **Clés du Verger** : Le changement des cylindres du Centre communal du Verger n'a pas pu être exécuté durant les vacances d'été.

C'est pourquoi ce changement sera effectué par l'entreprise Hasler les 14 – 15 et 16.10.2013.

A ce jour, toutes les Sociétés ont été contactées afin de faire connaître leurs « desideratas » en matière de badge. Ceux-ci seront programmés pour le 16 octobre 2013, jour où les Sociétés locales pourront en disposer contre une caution de CHF 50.-- / badge.

Pendant les 15 jours qui suivront ce changement, un service de piquet d'urgence communal sera mis sur pied afin de remédier aux éventuels problèmes.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, étant excusée, M. Pierre-André Ischi, Municipal, se chargera de lire les communications de Mme Gay-Crosier.

- **Retrait du préavis n° 35-2013** : Le préavis municipal n° 35-2013 est retiré ce soir et sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil, le lundi 9 décembre.

En effet, la Municipalité n'ayant reçu le retour de la juriste du canton que le 3 octobre 2013, et certaines modifications n'étant pas anodines, la Commission ad hoc sera à nouveau convoquée afin qu'un projet définitif lui soit présenté.

- **Personnel communal** : M. Christian Charrotton fait valoir son droit à la retraite au 31 décembre 2013.

Au niveau des apprentis, la Municipalité tient à féliciter Florence Berger pour l'obtention de son CFC d'employée de commerce, et à souligner la réussite de leur deuxième année respective de Nadège Glayre et de Jean-Bertin Oyono.

- **Skateparc** : Dans le cadre du préavis n° 54-2005, le Conseil communal avait voté un crédit pour d'une part l'Agorespace et d'autre part pour la création d'un skateparc. La commune n'ayant trouvé aucun terrain susceptible d'accueillir ce skateparc, la Municipalité a définitivement enterré le projet et a remboursé les sponsors et les donateurs.

- **Déchets** : Le ramassage des déchets crus-cuits a démarré fin août et les premiers chiffres seront présentés en décembre.

L'installation des moloks touche à sa fin. Ceux du Ch. du Mont-Blanc sont posés et seront prochainement mis en service. Quant à ceux du Ch. du Canal et celui du Ch. de Savoie, ils seront bientôt mis en place.

M. Pierre-André Ischi, Municipal, donne les informations suivantes :

- **Renaturation** : Malgré les oppositions des Communes de Lussery-Villars et de Penthalaz qui ne sont pas encore réglées (cela concerne surtout l'entretien à long terme), le Canton a décidé de mettre à l'enquête.

- **Jardins de la Gare** : En réponse à M. Fritz Wälti, la Municipalité a décidé de faire peindre quelques traits le long de la ligne blanche afin que les usagers des jardins puissent accéder à leur parcelle.

- **Piscine** : Pour cette année, l'évaporation de l'eau de la piscine se monte à 300 m3.

- **Escaliers de la Vuy** : Il a été décidé de faire des rainures de 1 cm afin d'évacuer l'eau de ces marches défectueuses.

- **Goudronnage de la route du Fleuret** : L'accès à la déchetterie sera difficile durant trois jours dès le 14 octobre 2013.

Une voie restera libre pour laisser passer les véhicules.

Questions :

- Concernant les déchets crus-cuits : M. Stéphane Zürcher se demande à quoi a servi le vote d'intention demandé par Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, au mois de juin si celle-ci savait d'avance que le ramassage de ces déchets débuterait au mois d'août ?

Pour sa part M. Pierre-Alain Epars souhaiterait savoir où vont ces déchets et au final qui paie pour leur élimination ?

Il s'exprime ensuite sur le choix des dates pour les séances du Conseil communal. Il trouve quelque peu inadmissible que les membres de la Municipalité ne soient pas au complet lors des séances du Conseil !

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, précise, vu l'absence de Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, que les Municipaux doivent parfois faire face à des impératifs et faire des choix. Que selon la Loi sur les Communes entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013, la convocation a lieu à la demande de la Municipalité ou du 5^{ème} des membres du Conseil communal.

- M. Daniel Traini s'interroge : Quel avenir pour la décharge du Bas-des-Monts ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, signale qu'un préavis municipal sera présenté à ce sujet lors de la prochaine séance du mois de décembre.

- M. Eric Joseph attire l'attention de M. Yvan Rochat, Municipal, sur le fait que les présidents de groupe ont également des clés du Centre communal du Verger mais qu'ils n'ont rien reçu quant au changement de ces clés. Qu'en est-il ?

M. Yvan Rochat, Municipal, prend note de cette remarque.

- Mme Sylvette Grandchamp souhaiterait une information plus précise concernant le petit bus gratuit qui circule entre les communes de Dailens, Lussery-Villars et Penthaz. Elle a pu constater que les horaires de celui-ci apparaissaient sur le site de Lussery-Villars mais pas sur celui de Penthaz, que certaines personnes avaient reçu un « flyer » et pas d'autres. N'y aurait-il pas moyen d'uniformiser l'information des horaires de ce bus ?

M. Yvan Rochat, Municipal, signale que ce petit bus est provisoire en attendant les deux grands bus commandé qui auraient dû être livré fin août 2013. Un « Tous ménages » a été fait mais n'a malheureusement pas été distribué de manière optimale. Ces deux nouveaux bus doivent encore être équipés de portes automatiques et si tout va bien, la Municipalité espère que début décembre ces deux véhicules seront en fonction. Cette fois-ci un « Tous ménages » avec les horaires sera distribués via la Poste.

La Municipalité attend également un « retour » de la population suite à la mise en circulation de ce petit bus provisoire.

Mme Sylvette Grandchamp attire l'attention des Municipaux sur le fait que peu de personnes connaissent l'existence de ce bus et qu'il faudrait faire une plus grande publicité afin d'avoir un « retour » représentatif des personnes qui sont susceptibles de l'utiliser. Elle demande également que les horaires soient mis en ligne sur le site de la Commune.

- M. Didier Chapuis demande à M. Yves Jauner, Municipal, si le litige qui oppose l'ASiCoPe à « Carpostal » a été réglé ?

Celui-ci lui répond que le cas est maintenant entériné et que, comme annoncé précédemment, l'ASiCoPe a signé un contrat de 3 ans avec l'entreprise « SAPJV » pour les transports scolaires. Pour la suite, une offre de marché public sera lancée en 2015-2016.

- Mme Aurianne Bezençon a entendu parler d'un nouveau système de garde des enfants une fois qu'ils sont sortis de l'école l'après-midi. Qu'en est-il ?

M. Yves Jauner, Municipal, informe qu'un groupe de mamans bénévoles, réunies sous le nom de « La courte-échelle » s'occupent des enfants le lundi et mardi de 14 à 18 heures. Ce service n'est pas pris en charge par la Commune, en revanche elle met gratuitement une salle à disposition.

M. Thierry Burnat, Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour.

Vu le retrait du préavis municipal n° 35-2013 demandé par la Municipalité du point 5. de l'ordre du jour, celui-ci sera remplacé par le postulat de M. Piéric Freiburghaus « Pour une durabilité et une vision à long terme des finances communales »

L'ordre du jour est accepté et sera suivi avec les modifications mentionnées ci-dessus.

1. Présentation de M. Sébastien Meyer du Collectif « Fin de Moi » relatif à la réhabilitation de l'ancienne station de pompage de l'Islettaz en bâtiment culturel pouvant accueillir un Collectif.

Après la présentation des membres du collectif « Fin de Moi » et l'exposé très bien documenté du projet « L'atelier des Cancaniers » par MM. Sébastien et Nicolas Meyer (support disponible auprès du bureau communal ou de la secrétaire du Conseil communal), arrive le moment des questions :

- M. Jean-Claude Andrey s'interroge pour sa part sur le financement des opérations. Des montants ont-ils déjà été définis ? Des partenaires ont-ils déjà été approchés ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, prend la parole pour souligner que le sujet du financement ne sera pas abordé ce soir et que la Municipalité présentera un préavis à ce sujet lors de la séance de Conseil du mois de décembre.

- M. Daniel Traini demande si les locaux pourraient éventuellement recevoir d'autres activités comme, par exemple, des groupes de musique ?

M. Sébastien Meyer du Collectif « Fin de Moi » rappelle que la surface disponible pour répéter représente environ 80 m2, les autres espaces étant occupés par l'administration, les vestiaires, etc.. et que ce lieu sera occupé en permanence par les personnes du Collectif ; donc, il n'est pas envisageable que d'autres activités viennent s'y greffer.

- M. Eric Joseph souhaiterait savoir si ce Collectif « Fin de Moi » a déjà donné des représentations, a déjà une certaine expérience ou s'il débute en même temps que le projet présenté ce soir ?

M. Sébastien Meyer affirme qu'il ne s'agit pas d'un nouveau départ mais bien d'une continuité de leur travail et il énumère les différentes représentations en cours.

2. Préavis municipal n°31-2013 relatif à l'adoption du Règlement communal sur le service des taxis.

Mme Delphine Probst, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.
La discussion est ouverte.

- M. Pierre-Alain Epars constate que des montants fixes sont inscrits dans ce Règlement. Il s'interroge si, à l'avenir, ces montants pourraient être modifiés si oui, par quel biais et sur quelles bases ce Règlement a-t-il été édité ?

M. Yves Jauner, Municipal, précise que ce Règlement a été inspiré d'un modèle type du Canton.

- M. Piéric Freiburghaus aimerait relever une incompréhension. Dans ce Règlement il est question de liberté de commerce alors que des tarifs fixes y figurent !

M. Yves Jauner, Municipal, explique que les tarifs de base sont fixés par le Canton, la Commune ne pouvant pas intervenir sur ce point ; par contre, elle a le libre choix de la compagnie de taxis qu'elle désire avoir.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthelaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 31-2013, où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. D'adopter le Règlement communal sur le service des taxis

Résultats du vote : Le préavis est accepté à une large majorité + 1 abstention.

3. Préavis municipal n°33-2013 relatif au PPA EMS la Venoge « Projet Ensemble » - demande de crédit d'études partielles – phase 2

M. Alain Pellet rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.
La discussion est ouverte.

Suite aux conclusions du rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, M. Yvan Rochat, Municipal, demande la parole afin de faire part à l'Assemblée de quelques observations et remarques de la Municipalité. Voir annexe 1.

- M. Christoph Loetscher fait part de son inquiétude au sujet du financement d'un tel projet. Il rappelle que le plafond d'endettement, pour cette législature, voté par les membres du Conseil communal est de CHF 26 millions.

Actuellement, la dette totale de la Commune s'élève déjà à plus de CHF 17 millions auxquels il faudra ajouter les investissements futurs et ainsi se retrouver en fin de législature relativement proche des CHF 26 millions à disposition.

Ce plafond d'endettement ne pourra vraisemblablement guère être augmenté lors de la prochaine législature (Pour rappel, seuil critique pour la Commune à CHF 29 millions).

D'où la question de M. Loetscher : De quelle façon la Municipalité va-t-elle financer les 19 millions de francs nécessaires à ce projet ?

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions du rapport de la Commission :

Le Conseil communal de Penthelaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n°33-2013, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet et de la Commission des Finances, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. De refuser les conclusions du préavis municipal n° 33-2013

Résultats du vote : Les conclusions du rapport de la Commission sont acceptées par 38 oui, 2 non et 2 abstentions.

Le préavis municipal n° 33-2013 est donc REFUSE.

4. Préavis municipal n°34-2013 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2014

M. Daniel Rochat, rapporteur, lit le rapport de la Commission des Finances.

La discussion est ouverte.

- M. Christoph Loetscher est ravi de constater que les finances communales bouclent avec un excédent. Toutefois, il attire l'attention des membres du Conseil communal sur le fait qu'il sera peut-être nécessaire d'augmenter le point d'impôt l'année prochaine afin d'anticiper les dépenses prévues pour les futurs investissements.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthelaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 34-2013, entendu le rapport de la Commission des Finances, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

D'autoriser la Municipalité à percevoir les impôts suivants pour l'année 2014 conformément aux directives cantonales, **de maintenir** le taux d'imposition à 74,0 % de l'impôt cantonal de base pour :

- l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ainsi que de l'impôt spécial dû par les étrangers,
- l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales,
- l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.
- de maintenir également tels quels les autres postes de l'Arrêté d'imposition pour l'année 2014.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à une grande majorité + 1 abstention.

5. Postulat de M. Piéric Freiburghaus « Pour une durabilité et une vision à long terme des finances communales »

M. Piéric Freiburghaus lit son postulat devant l'Assemblée.

Vois annexe 2.

La discussion est ouverte.

1/5 des personnes présente doivent soutenir le postulat afin qu'il soit recevable.

Résultats du vote : 11 personnes soutiennent ce postulat.

Une Commission devra donc être nommée pour étudier le postulat déposé par M. Freiburghaus et décider de sa prise en considération ou non par les membres du Conseil.

6. Nomination/dissolution de Commission.

M. Yvan Rochat, Municipal, demande la nomination d'une Commission : « Achat et vente de terrain »

7. Propositions individuelles.

- M. Claude-Alain Zbinden fait part d'une information sur les soucis des parents et autres accompagnants des enfants qui empruntent à pieds les routes du « Cheminet » et de « Dessous-la-Ville » quatre fois par jour pour rejoindre le Collège de Penthelaz.

En résumé, cette information relève une forte augmentation d'élèves (dont un grand nombre de 4 à 6 ans) aux mêmes heures quatre fois par jour sur les chemins mentionnés ci-dessus. Plusieurs bus scolaires de gros format circulent, quelques fois à une vitesse inadaptée et ont aussi des difficultés liées aux ralentisseurs ainsi qu'à manœuvres.

Le nouvel arrêt de bus sur le chemin de « Dessous-la-Ville » est-il définitif ou temporaire, vu les travaux dans le village ?

Le souci de tous les parents concernés est grandissant et ils demandent de quelle manière ils peuvent agir afin d'obtenir des mesures de sécurités optimales ?

M. Yvan Rochat, Municipal, confirme que l'arrêt de bus à « Dessous-la-Ville » est effectivement temporaire durant la durée des travaux.

Au sujet des transports scolaires grands formats, il s'agit d'une nouvelle organisation de la « SAPJV ». Une demande écrite au Comité directeur de l'ASiCoPe a été déposée afin qu'il trouve un arrangement avec la « SAPJV » pour l'amélioration des cadences des bus. Ces informations proviennent de M. Yves Jauner, Municipal.

- M. Jean-Claude Andrey félicite la Municipalité pour l'organisation de la mise en place de la place de sport Madeleine Chamot Berthod.

Il ajoute encore à l'attention du Municipal des eaux, qu'après des problèmes récurrents de pression d'eau sous le lieu dit « L'Aloettaz », à ce jour tout est rentré dans l'ordre.

- Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, indique la date de la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le lundi 9 décembre 2013 (séance de préparation, le lundi 2 décembre 2013). Elle remercie les Paysannes vaudoises qui ont laissé une agape pour la suite de la séance et souligne que la Municipalité ne participera pas à cette après séance.

- M. Pierre-Alain Epars fait remarquer que, suite aux travaux qui ont lieu vers l'église, les bus empruntent les chemins communaux et il déplore que les riverains n'aient pas été mis au courant de cet état de fait.

Il remarque également une dégradation des chemins communaux en général, et se demande s'il ne serait pas nécessaire de prévoir une somme plus importante au budget pour leur réfection étant donné que cela fait déjà plusieurs années que rien n'a été refait.

Il termine en signalant que, lors des 75 ans des paysannes vaudoises, le parking du Verger était largement occupé par des voitures qui n'avaient rien à y faire. Il invite donc la police à faire mieux son travail !

- M. Yves Jauner, Municipal, est surpris que les bus ne circulent pas sur les axes qui leur ont été indiqués par la Commune. Il prend note de cette remarque afin de rectifier la situation.

La parole n'étant plus demandée, le Président souhaite une bonne fin de soirée à chacune et chacun et clôt la séance à 21h35.

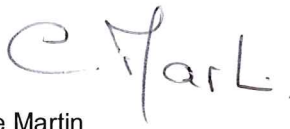
Le Président



Thierry Burnat



La secrétaire



Claudine Martin